

La sécurité dans l'industrie chimique

Bilan de trois ans d'engagement de progrès

Mai 1990, l'industrie chimique décide de souscrire un "engagement de progrès pour l'amélioration de la sécurité, la protection de la santé et celle de l'environnement.

Aujourd'hui, un premier bilan peut être dressé par Francis Bazile, président de l'UIC (Union des Industries Chimiques).

360 chefs d'entreprises réalisant plus de 90 % du chiffre d'affaires de la profession dans la chimie de base (lourde et fine) et dans une part importante de la parachimie, notamment les savons et détergents, les peintures, les colles et adhésifs..., ont signé cet engagement (encadré). 300 signataires ont confirmé ou nommé un "coordonnateur", rattaché à la direction générale de l'entreprise, dont la mission est de lancer et de réaliser les actions sur le terrain ainsi que d'assurer le relais entre son entreprise, la profession et les diverses parties prenantes.

Des progrès notables

Les efforts déployés par l'industrie chimique semblent porter leurs fruits. La sécurité et l'environnement ne cessent de s'améliorer.

. En matière de sécurité sur les lieux de travail

- Selon les statistiques de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, le nombre des accidents avec arrêt de travail a diminué de plus de 55 % entre 1980 et 1991 (fig. 1). Pour l'ensemble des 15 branches d'activités suivies par la CNAMTS, la réduction



Figure 1 - Accidents par arrêt de travail



Figure 2 - Émissions d'oxyde d'azote (NO_x) dans l'atmosphère.

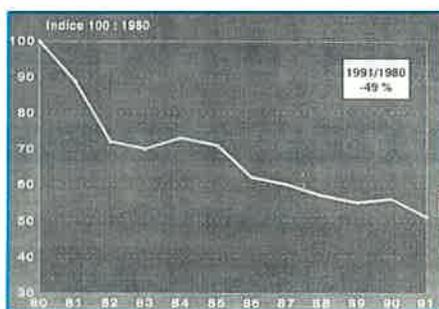


Figure 3 - Émissions de poussières dans l'atmosphère.

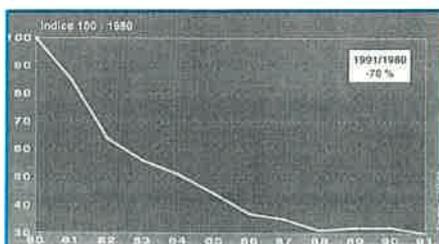


Figure 4 - Émissions de dioxyde de soufre (SO₂) dans l'atmosphère.

des accidents dans le même laps de temps a été de 19 %.

Plus significatif, le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées) est tombé de 29 en 1980 à 16 en 1991 (soit une diminution de 45 %) dans la chimie, en regard d'un recul de 34,9 à 29,5 (soit une diminution de 15,4 %) pour l'ensemble des activités.

Il faut noter que ces résultats ont été obtenus tandis que la production de l'industrie chimique croissait d'environ 45 %.

- Conformément à son "engagement de progrès", l'industrie chimique s'attache à développer une politique de sécurité aussi rigoureuse chez ses sous-traitants que parmi ses propres personnels : il semble que les résultats des statistiques accidents soient à peu près équivalents dans les deux cas.

. En matière d'environnement

Poursuivis depuis de nombreuses années, les efforts de l'industrie chimique ont abouti à une réduction considérable de son impact sur l'environnement.

- Pour la période comprise entre 1980 et 1991, ses rejets polluants dans l'air ont été réduits de 48 à 70 % selon leur nature (oxyde d'azote : 48 %, poussières : 49 %, dioxyde de soufre : 70 %) (fig. 2, 3 et 4).

Maintenant que sa responsabilité dans les émissions globales de ces polluants est devenue extrêmement faible, l'industrie chimique s'attaque à la lutte contre les mauvaises odeurs que génèrent certaines de ses productions ("engagement de progrès" de la région Rhône-Alpes).

- En ce qui concerne ses rejets polluants dans l'eau, on constate, d'après le ministère de l'Environnement, des réductions entre 1980 et 1990, de 33 à 55 % selon leur nature (matière inhibitrice : 33 %, matières organiques : 49 %, matières en

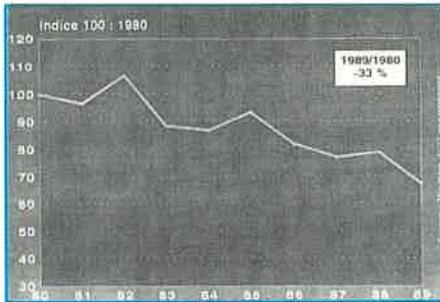


Figure 5 - Rejets de matières inhibitrices dans l'eau.

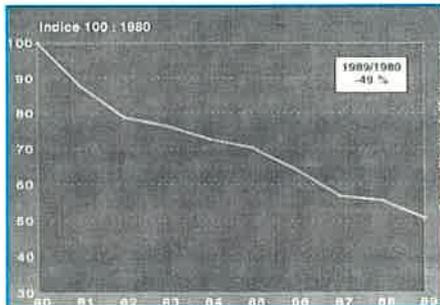


Figure 6 - Rejets de matières organiques dans l'eau.

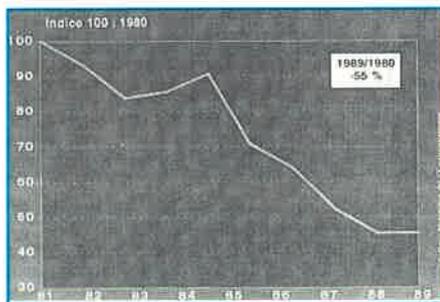
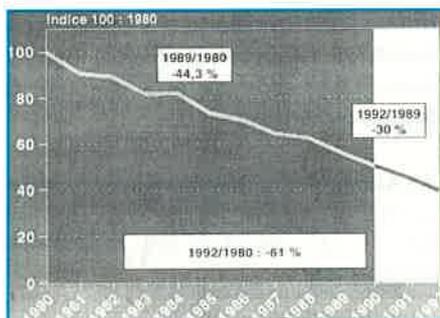


Figure 7 - Rejets de matières en suspension dans l'eau.



(Sources : ministère de l'Environnement de 1980 à 1989, UIC de 1990 à 1992).

Figure 8 - Évolution de l'indice environnement eau de l'UIC.

suspension : 55 %) (fig. 5, 6, et 7). L'indice environnement "Eau", défini par l'UIC en fonction de six paramètres caractéristiques des rejets des eaux usées de l'industrie chimique, s'établit à 39 en 1992 par rapport à la base 100 en 1980, mettant en évidence une diminution de

ces rejets de 61 % sur 12 ans et un progrès annuel moyen de 7,5 % (fig. 8).

Des efforts fructueux mais coûteux

L'amélioration de la préservation de l'environnement ne peut être acquise sans coûts supplémentaires. Le plus souvent, les dépenses sont importantes aussi bien en investissement qu'en exploitation.

En ce qui concerne les investissements, une récente enquête du ministère de l'Industrie (SESSI) fait apparaître qu'en 1991, le montant des investissements de l'industrie chimique consacrés à l'environnement (eau, air et déchets) s'est élevé à 1,475 milliard de francs, c'est-à-dire :

- 6,5 % du montant total de ses investissements (9,1 % pour la seule chimie de base) ; pour l'ensemble de l'industrie, le pourcentage moyen est de 2,8 %.

- Le quart des investissements de l'ensemble de l'industrie en matière d'environnement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les dépenses d'exploitation, l'estimation des frais de fonctionnement en 1991 dépasse 3 milliards de francs.

Au total, les investissements et les frais d'exploitation consacrés à la préservation de l'environnement avoisineraient 4,5 milliards de francs, soit 1,2 % du chiffre d'affaires de l'industrie chimique. Si l'on prend en compte les dépenses affectées à la sécurité, on peut sensiblement doubler ces chiffres et atteindre 2,5 % du chiffre d'affaires (qui s'élève à 9 milliards de francs).

Réglementation : pouce !

En France, comme en Europe, existent des dispositifs réglementaires très élaborés et très complets.

La France, en particulier, a légiféré de longue date et de façon exemplaire dans ces domaines. Ainsi, la loi française de 1976 sur les installations classées, qui renouvait celle de 1917 sur les établissements dangereux, incommodes et insalubres, elle-même basée sur les grands principes d'un décret impérial de 1810, a largement inspiré la directive européenne dite "Seveso" de 1982.

Cependant, force est de constater, au cours des dernières années, une sorte d'emballement de l'activité réglementaire tant nationale qu'européenne.

Et pourtant, aujourd'hui, plutôt que de vouloir faire du perfectionnisme, il semble plus souhaitable de marquer une pause. Ceci, afin de permettre aux industriels, notamment dans les PME où les difficultés de mise en œuvre sont grandes, d'assimiler parfaitement la réglementation existante et de l'appliquer dans les meilleures conditions, ce qui est un des objectifs de l'engagement de progrès.

En même temps, une telle pause permettra aux pays qui ne sont pas encore au même niveau que le nôtre de rattraper leur retard.

Enfin, dans la situation économique actuelle, il n'est pas indispensable de charger à l'excès les entreprises, si on veut assurer leur avenir.

Nous pensons que des rapports de partenariat sont susceptibles de se développer avec les pouvoirs publics, non seulement en France mais en Europe, notamment dans le cadre d'engagements volontaires. C'est pourquoi, en France, l'UIC s'attache tout particulièrement à faire vivre et prospérer cet engagement de progrès.

M.H.
(Source UIC)

L'engagement de progrès de l'industrie chimique

- . Adhésion de l'entreprise
- . Implication de tous les échelons et de toutes les activités
- . Extension des mêmes principes aux sous-traitants et contractants
- . Respect des dispositions réglementaires et des règles de l'art, recherche d'une amélioration constante
- . Information complète du personnel
- . Communication claire de toutes les informations nécessaires aux clients
- . Optimisation de l'emploi des ressources et réduction au strict minimum des déchets
- . Contribution à la recherche dans ces domaines
- . Promotion des principes de cet engagement